



COMPTE RENDU POUR AFFICHAGE DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Affichage le 5 avril 2022

MERCREDI 30 MARS 2022 à 20h30

L'an deux mil vingt deux, le trente mars à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de CHÉMÉRÉ LE ROI, légalement convoqués le 23 mars conformément aux articles L.2121-10 et L2122-8 se sont réunis à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc LANDELLE, Maire de CHEMERE LE ROI.

Étaient présents : M.Mmes les conseillers municipaux :

LANDELLE Jean-Luc - LEROY Michel – GUILLOIS Véronique – RÉVEILLE Loïc -
LECHANTEUX Valérie – CORBEAU Aline

Absents excusés : BERAIL Philippe - HUET Esteban

Secrétaire de séance : CORBEAU Aline

Membres convoqués : 8
Membres présents : 6
Membres votants : 6

Monsieur le Maire rappelle le procès-verbal en date du 2 mars 2022.

Les membres du Conseil municipal présents à ladite séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

AJOUT à l'ordre du jour :

- Eclairage public : modification des conditions de mise en service et de coupure de l'éclairage public
- Mise à jour des procurations postales

Le Conseil Municipal donne son accord pour ajouter ces 2 points à l'ordre du jour.

Voici l'ordre du jour :

- *Compte de gestion 2021*
- *Compte administratif 2021*
- *Affectation des résultats 2021*
- *Fiscalité directe locale : vote des taux 2022*
- *Budget primitif 2022*
- *QUESTIONS DIVERSES*

DÉLIBÉRATION 2022-03-30-1**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET COMMUNAL –
dressé par Mme Monique ROZEC, receveur**

Le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2021 de la commune établi par ROZEC Monique, receveur de la commune.

DÉLIBÉRATION 2022-03-30-2**COMPTE ADMINISTRATIF 2021 du budget de la Commune de Chémeré-le-Roi**

M. le Maire se retire pour délibérer sur le compte administratif 2021.

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. LEROY Michel, 1er adjoint, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. LANDELLE Jean-Luc, Maire, après s'être fait présenter le budget de la Commune et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
RÉSULTATS REPORTES		134 343.99 €		253 271.86 €		387 615.85 €
OPERATIONS EXERCICE	520 760.25 €	307 168.90 €	259 111.89 €	320 853.84 €	779 872.14 €	628 022.74 €
TOTAUX	520 760.25 €	441 512.89 €	259 111.89 €	574 125.70 €	779 872.14 €	1 015 638.59 €
RÉSULTATS CLÔTURE	79 247.36 €			315 013.81 €		
RESTES A RÉALISER	143 837.66 €	58 753.46 €			143 837.66 €	58 753.46 €
TOTAUX CUMULES	664 597.91 €	500 266.35 €	259 111.89 €	574 125.70 €	923 709.80 €	1 074 392.05 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	164 331.56 €			315 013.81 €		150 682.25 €

- 1) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs, avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 2) reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 3) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés dans un tableau en annexe.

DÉLIBÉRATION 2022-03-30-3**AFFECTATION DES RESULTATS AU 31/12/2021 DU BUDGET COMMUNAL**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des résultats de l'exercice 2021 du budget de la commune, décide de l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2021, conformément au tableau annexé à la présente décision :

Résultat de fonctionnement 2021 : Excédent	61 741.95 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté : Excédent	253 271.86 €
RÉSULTAT à affecter	315 013.81 €
Résultat d'investissement de 2021 : déficit	- 213 591.35 €
Résultat d'investissement antérieur reporté : Excédent	134 343.99 €
DEFICIT INVESTISSEMENT 2021	- 79 247.36 €
Résultat des restes à réaliser au 31 décembre 2021	- 85 084.20 €
BESOIN DE FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT	164 331.56 €
AFFECTATION DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT	
TOTAL à affecter	315 013.81 €
Affectation en réserves au 1068 (section investissement)	164 331.56 €
Report en fonctionnement (002)	150 682.25 €
AFFECTATION DES RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT	
Report en investissement (001)	- 79 247.36 €

DÉLIBÉRATION 2022-03-30-4**FISCALITE DIRECTE LOCALE : VOTE DES TAUX 2022**

Le conseil municipal **DECIDE**, après délibération, de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales pour cette année 2022.

Les taux communaux appliqués pour 2022 seront donc les mêmes que 2021 :

TAXE FONCIER BÂTI	52.58 %
TAXE FONCIER NON BÂTI	44.81 %

DÉLIBÉRATION 2022-03-30-5**BUDGET PRIMITIF 2022**

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2022 de la commune proposé par M. le Maire.

DÉLIBÉRATION 2022-03-30-6**ECLAIRAGE PUBLIC : modifications des conditions de mise en service et de coupure de l'éclairage public**

Le Maire expose que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du Maire au titre de l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et qu'il dispose de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation à ce titre.

VU l'article L2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui charge le Maire de la police municipale,

VU l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique, et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage,

VU le Code Civil, le Code de la Route, le Code Rural, le Code de la Voirie Routière, le Code de l'Environnement,

VU la loi n° 2009-967 du 03 août 2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement et notamment son article 41,

Considérant le transfert de la compétence Eclairage Public à Territoire d'énergie Mayenne dont les conditions de mise en œuvre sont définies dans le règlement des conditions techniques, administratives et financières relatives à l'éclairage public adopté par délibération du comité syndical en date du 8 décembre 2020,

Il est proposé au conseil municipal de :

- adopter le principe de couper l'éclairage public toute ou partie de la nuit,
- donner délégation au Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public et dont la publicité sera faite le plus largement possible.

DÉLIBÉRATION 2022-03-30-7**MISE A JOUR DES PROCURATIONS POSTALES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier en date du 8 février 2022, la poste demande de mettre à jour les procurations postales.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité autorise le Maire à donner procuration pour toutes les opérations postales à :

- . M. LEROY Michel, 1^{er} adjoint
- . Mme DENOU Nelly, secrétaire de mairie

PROJET DE VENTE BATIMENT SITUÉ 1 route de Saulges

Vu le projet d'acquisition du bâtiment sis 6 rue du Rocher pour servir d'atelier technique,

Considérant que le bâtiment sis 1 route de Saulges n'est plus d'utilité publique,

Vu l'estimation réalisée par la SELARL Bertrand GOUX et Claire LAFOUX,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

. **APPROUVE** après vote (5 pour, 1 abstention) le projet de vente du bâtiment sis 1 route de Saulges

. **DEMANDE** à M. le Maire de procéder à une 2^{ème} estimation par un organisme compétent.

QUESTIONS DIVERSES

. Courrier de M. et Mme GENEST : une réponse sera apportée par la Commission aménagement de l'aire de jeux.

SÉANCE du 30 mars 2022**Délibérations prises du N°2022-03-30-1 au N°2022-03-30-08**

RÉFÉRENCE DÉLIBÉRATION	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
N° 2022-03-30-1	Approbation du compte de gestion 2021
N° 2022-03-30-2	Compte administratif 2021 du budget de la Commune de Chémeré-le-Roi
N° 2022-03-30-3	Affectation des résultats au 31 décembre 2021 du budget communal
N° 2022-03-30-4	Fiscalité Directe Locale : vote des taux 2022
N° 2022-03-30-5	Budget primitif 2021
N° 2022-03-30-6	Eclairage public : modification des conditions de mise en service et de coupure de l'éclairage public
N° 2022-03-30-7	Mise à jour des procurations postales
N° 2022-03-30-8	Projet de vente du bâtiment situé 1 route de Saulges

Fait à Chémeré-le-Roi, le 5 avril 2022

Le Maire,

Jean-Luc LANDELLE